



BULLETINS TRIMESTRIELS

publié le 03/04/2013

Distribution des bulletins : les bulletins trimestriels sont à retirer au secrétariat jusqu'au mercredi 10 avril de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (le mercredi de 9h à 12h00). La principale adjointe.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.